

Le 14 janvier 2019

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 14 janvier 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- Mme Jeanne Noreau |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- M. François Trottier |
| 3- Absent | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(19-01-06) Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-07) Procès-verbaux - Séance ordinaire du 10 décembre 2018 et séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 7 janvier 2019

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018.

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenues le 17 décembre 2018 (2 séances) et le 7 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 17 décembre 2018

M. Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 17 décembre 2018.

(19-01-08) Dérogation mineure – 95, rue Gauthier

ATTENDU QU'après l'évaluation de la cheminée et de la configuration intérieure pour l'installation d'un foyer au bois, le fournisseur a plutôt recommandé l'installation d'un foyer au gaz propane, qui nécessite également l'installation d'une bonbonne de propane à l'extérieur;

ATTENDU QU'une bonbonne de propane peut être implantée dans la cour arrière uniquement, à la condition d'être localisée à une distance minimale de 3 mètres des lignes de terrain;

ATTENDU QUE les normes d'installation prescrivent, pour des raisons de sécurité, un dégagement minimal à respecter avec les appareils de climatisation et les portes et fenêtres;

ATTENDU le manque d'espace permettant l'installation de la bonbonne sur le mur arrière de la résidence, celui-ci étant déjà occupé par une thermopompe, un patio et plusieurs fenêtres;

ATTENDU QU'une partie du bâtiment principal est dépourvu de fondation, rendant l'installation du tuyau d'amenée plus difficile si la bonbonne est installée sur le mur latéral est;

ATTENDU QUE l'installation de la bonbonne sur le mur latéral ouest respecte les normes d'installation;

ATTENDU QUE la bonbonne a un diamètre de 30 pouces et se trouverait donc à une distance de 1,3 mètre de la ligne latérale ouest;

ATTENDU QUE la bonbonne devra être dissimulée derrière un aménagement paysager ou une clôture;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil accorde une dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'installation d'une bonbonne de propane dans l'espace correspondant à la cour latérale de la propriété, à une distance de 1,3 mètre de la ligne latérale du terrain.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-09) Adoption du règlement #19-253 concernant la taxation 2019

ATTENDU l'adoption du budget municipal pour l'année financière 2019 lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018;

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que la présentation du règlement lors de la séance extraordinaire du 7 janvier 2019,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #19-253 concernant la taxation 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-10) Adoption du règlement #19-255 concernant le remboursement des dépenses

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que la présentation du règlement lors de la séance extraordinaire du 7 janvier 2019;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #19-255 concernant le remboursement des dépenses.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-11) Demande de congé sans solde – service des Incendies

ATTENDU QUE monsieur Marc Lachance, pompier à la Ville de Cap-Santé, a demandé à la Ville que lui soit octroyé un congé sans solde d'une année pour des raisons familiales;

ATTENDU la recommandation positive du directeur du service des Incendies, monsieur Jean Girard, concernant la demande de congé sans solde de monsieur Lachance,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Cap-Santé accorde un congé sans solde à monsieur Lachance d'une durée d'une année, congé débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-12) Développement Girard et Thibault (développement Julien)

ATTENDU le règlement des promoteurs # 97-50 et plus précisément l'article 9;

ATTENDU les résolutions # 07-01-10, # 07-07-209, #07-09-264, #07-11-321, # 07-11-331, # 08-03-92, # 08-09-303, # 09-06-207 et # 10-10-350;

ATTENDU le remboursement autorisé par la résolution # 10-03-103 au montant de 14 266,67\$ représentant le 1/3 des dépenses pour le développement Julien;

ATTENDU que les travaux sont terminés et qu'il y a lieu de finaliser le dossier,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Jeanne Noreau
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil procède à l'acceptation finale des travaux d'infrastructures des rues des Hirondelles, des Perdrix et des Tourterelles.

QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'acte de cession à intervenir entre les parties et autorise le remboursement des frais d'ingénieurs au montant maximal de 28 533, 33\$ et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-13) Autorisation de passage

ATTENDU QUE ce conseil désire faciliter le passage sur son territoire des différents événements sportifs à venir au cours de l'année,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie à Le Grand Défi Pierre Lavoie l'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Cap-Santé les 11 et 12 mai 2019, considérant que l'encadrement de la sécurité est à la charge des organisateurs.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-14) Comptes payés du 11 au 31 décembre 2018 et comptes à payer au 31 décembre 2018

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil entérine les comptes payés du 11 au 31 décembre 2018 pour un montant de 484 489,86 \$.

QUE ce Conseil entérine les comptes à payer au 31 décembre 2018 pour un montant de 129 832,12 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Nancy Sirois
Secrétaire-trésorière

(19-01-15) Levée de la séance ordinaire à 20h00

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Michel Blackburn, Maire

Nancy Sirois, Directrice générale
et secrétaire-trésorière